

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2023

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal de Luriecq, le vendredi 29 septembre 2023 à 20h30.

Président de séance : M. Alain LIMOUSIN

Secrétaires de séance : Mme Christine MAGAUD et Mme Gaëlle DEAL

Membres présents ou représentés :

M. Didier POMMIER (pouvoir à M. Alain LIMOUSIN)
M. Jean-Louis VRAY (pouvoir à Mme Véronique FAURE)
M. Cédric BONHOMME (pouvoir à Mme Nathalie PANAZZA)
Mme Christine MAGAUD
Mme Nathalie PANAZZA
Mme Régine CHARRET
M. Sylvain LEVET
M. Jean-Claude MAYEUX
Mme Bernadette EL ASRI
Mme Véronique FAURE
M. Pierre PONTVIANNE
Mme Yvette CREPET
Mme Gaëlle DEAL
M. Bernard ORIOL

Ordre du jour :

Approbation procès-verbal du 12 juillet 2023
Personnel
Ecole
Finances
Travaux en cours
Conventions
Loire Forez agglomération
Questions diverses

Approbation du procès-verbal du 12 juillet 2023 à l'unanimité.

PERSONNEL

Poste de directrice/directeur périscolaire :

Publication du poste le 21 août 2023 sur le site Emploi Territorial (contrat de 30h annualisées) jusqu'au 21 septembre 2023. A ce jour, nous avons reçu 5 candidatures. Au vu du peu de candidatures, la publication a été prolongé d'un mois.

Contrat aidé :

Le contrat de Madame Sylvie DELORME arrive à son terme le 31 octobre 2023, la commune a sollicité les services du Département afin de chercher un(e) remplaçant(e).

ECOLE

Rentrée scolaire :

La rentrée s'est bien passée.

Formations et plannings :

Une formation du personnel de l'école aura lieu les 13 et 20 novembre 2023 par l'équipe de l'EMAS (Equipe Mobile d'Appui à la Scolarité) pour une sensibilisation aux divers troubles que peuvent présenter les enfants.

Dérogation :

La commune a reçu une demande de dérogation pour un enfant résidant à Estivareilles. Comme la commune d'Estivareilles accepte la dérogation sans demander les frais de scolarité, la commune accepte également.

Participation frais de scolarité :

La commune versera une participation de 902 euros pour un enfant scolarisé en classe ULIS à St Marcellin-en-forez pour l'année 2022-2023.

Demande subvention PEP 42 :

La commune a reçu une demande de subvention de l'organisme PEP 42 pour la participation au Prix littéraire de la classe de CM1-CM2. L'école ayant versé cette somme, la commune ne donne pas suite à la demande.

FINANCES

Renouvellement bail Association Diocésaine :

La commune prend une délibération en ce sens aux mêmes conditions que précédemment.

Demande subvention AMF-Téléthon

La commune ne donne pas suite.

Demande subvention séisme au Maroc :

La commune ne donne pas suite.

TRAVAUX EN COURS

Réflexion panneaux photovoltaïques :

La commune continue d'explorer les diverses possibilités qui lui sont proposées afin de programmer l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux.

Salle du théâtre :

La commune accepte le devis de l'atelier KARR au montant de 10 644€ TTC concernant la réalisation du projet de restructuration (maîtrise d'œuvre).

Travaux Sommeriecq réseau d'eau et voirie :

Les travaux des réseaux d'eau se déroulent avec quelques difficultés ; des riverains n'ayant pas autorisé la servitude de passage en tréfond, le tracé a été modifié et l'alimentation en eau de Boron se réalisera par les Barraques de Maillet. La voirie est prévue aux alentours du 15 octobre 2023.

Prévoir voirie 2024 :

- La commune envisage un projet global d'aménagement du fond du bourg (réseaux AEP, assainissement, eaux pluviales). Ces travaux s'inscrivent dans la continuité des travaux de la traversée du bourg.
- La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) s'est réunie le 21 septembre 2023 afin de statuer sur le montant définitif des attributions de compensation pour l'année 2023 et les années suivantes, lié aux transferts de charges et notamment les nouvelles voies transférées par certaines communes. Les membres de la CLECT ont validé le transfert d'une voie située dans le hameau de Reyriecq (50 mètres desservant les maisons BOUDON et POULTEAU). Il en ressort un montant d'attribution de compensation définitive pour l'année 2024 pour la commune de Luriecq de 67 852,94€. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le rapport de la CLECT. Une délibération est prise en ce sens.

Toilettes publiques :

Les toilettes publiques seront installées début octobre 2023 sur le parking REZO. La commune a obtenu une aide de LFa d'un montant de 11 376€ et une subvention de 13 000€ du département.

Pump Track :

La commune a obtenu une réponse positive à la demande de subvention faite à l'Agence nationale du Sport. En effet, il est attribué à la commune une subvention de 66 734€ pour la création d'un pump track, ce qui correspond à 50 % de la somme du budget alloué à ce projet. La commune va demander des devis et lancer le projet.

Projet du Clos du Tilleul :

Une réunion est programmée le 17 octobre 2023 à 20h00.

Groupement d'achat SIEL :

Une proposition d'adhésion à un groupement d'achat pour l'énergie électrique mené par le SIEL a été présentée aux élus. Elle permettrait un gain significatif, les conseillers se donnent un peu de temps pour examiner la proposition et prendront leur décision au prochain conseil municipal.

Rénovation éclairage extérieur (LED) :

Dans le cadre de la rénovation d'éclairage extérieur, opération entrant dans le dispositif de prime C.E.E. (Certificat d'Economie d'Energie), la commune a reçu à titre gratuit des LED afin d'équiper les bâtiments communaux (ERA, école, mairie, Clos du Tilleul, local technique).

CONVENTION :**Médiathèque :**

Une délibération est prise pour le renouvellement de la convention avec le Département pour une durée de 3 ans.

ACM :

Accueil Collectif pour Mineurs. Une délibération est prise pour le renouvellement de la convention pour les centres de loisirs et ados entre LFa et la commune. Une somme de 3000 euros sera reversée à la commune pour l'occupation des locaux.

LFA

Fermeture réseau cuivre :

La fermeture commerciale du réseau cuivre interviendra en janvier 2026. A cette date, plus aucune offre sur support cuivre ne sera commercialisable. Plus aucun client ne pourra commander un service sur cuivre. En janvier 2027, les services sur réseau cuivre seront arrêtés. Les conseillers municipaux conseillent fortement aux administrés d'installer une prise fibre (gratuite jusqu'en 2025).

QUESTIONS DIVERSES :

Courriers aux habitants FOURNEAU et le FRAISSE :

Un courrier a été adressé aux habitants des hameaux de FOURNEAU et du FRAISSE suite à deux demandes d'achat de quelques mètres carrés du domaine communal, attendant aux maisons d'habitation. Les réponses nous permettront de prendre une décision à ce sujet.

Maison partagée :

Nous sommes sollicités pour une demande de subvention dans le cadre du projet de maison partagée sur la commune d'Apinac. La commune ne donne pas suite.

Le repas des anciens :

Le repas des anciens se déroulera le samedi 21 octobre 2023 à la salle ERA.

Problèmes fond du bourg :

Des problèmes de voisinage (stationnements gênants, incivilités...) perdurent. Monsieur le Maire a convoqué les personnes concernées pour trouver un terrain d'entente.

DIA :

DIA JAYOL / TRINH-VIDAL : La commune ne préempte pas.

DIA MANSARD / BENOIT : La commune ne préempte pas.

DIA JAMET / JOUVE : La commune ne préempte pas.

DIA BATIR ET LOGER / MAISONS CIFV : La commune ne préempte pas.

Demande réservation salle association parents solos :

La commune a reçu une demande de la part de l'association « Parents solos d'AURA », située à Saint-Genest-Lerpt, qui souhaite réserver la salle ERA pour le 31 décembre 2023, afin d'organiser un repas pour leurs adhérents. La commune ne donne pas suite.

Prochain conseil 27 octobre 2023 à 20h30